Accusé de réception en préfecture

021-212102313-20210322-VD20210322-031-DE

Date de télétransmission : 24/03/2021 Date de réception préfecture : 24/03/2021

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

31

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séancedu 22 mars 2021



Président : M. François REBSAMEN Secrétaire : Mme Mélanie BALSON

Membres présents : Mme Nathalie KOENDERS - M. François DESEILLE - Mme Christine MARTIN - M. Pierre PRIBETICH - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Hamid EL HASSOUNI - Mme Claire TOMASELLI - M. Antoine HOAREAU - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM - M. Franck LEHENOFF - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Christophe BERTHIER - Mme Nadjoua BELHADEF - M. Marien LOVICHI - Mme Kildine BATAILLE - M. Benoït BORDAT - Mme Delphine BLAYA - M. Christophe AVENA - Mme Lydie PFANDER-MENY - M. Joël MEKHANTAR - Mme Océane CHARRET-GODARD - Mme Marie-Odile CHOLLET - Mme Laurence FAVIER - M. Denis HAMEAU - M. Jean-Patrick MASSON - M. Georges MEZUI - M. Massar N'DIAYE - Mme Françoise TENENBAUM - M. Vincent TESTORI - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Jean-François COURGEY - Mme Danielle JUBAN - Mme Catherine DU TERTRE - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. David HAEGY - Mme Nora EL MESDADI - Mme Ludmila MONTEIRO - Mme Laurence GERBET - M. Emmanuel BICHOT - Mme Céline RENAUD - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Bruno DAVID - Mme Claire VUILLEMIN - M. Axel SIBERT - Mme Catherine HERVIEU - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Stéphanie MODDE - Mme Karine HUON-SAVINA - M. Fabien ROBERT - M. Olivier MULLER - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

Membres excusés: M. Jean-Paul DURAND (pouvoir Mme BELHADEF) - M. Bassir AMIRI (pouvoir Mme KOENDERS) - M. Jean-Philippe MOREL (pouvoir M. LEMANCEAU) - M. Stéphane CHEVALIER (pouvoir Mme RENAUD) - M. Laurent BOURGUIGNAT (pouvoir M. DE VREGILLE)

OBJET DE LA DELIBERATION

Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens à conclure avec l'association Ombradipeter pour la période 2021-2023

Mme Zivkovic, au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Dijon, capitale régionale à vocation européenne, possède de nombreux atouts à promouvoir à l'international : riche patrimoine architectural, institutions culturelles créatives, tissu économique développé, enseignement supérieur de qualité, lieux de rendez-vous internationaux, richesses touristiques, qualité de vie et art de vivre, initiatives pour lutter contre le changement climatique.

La Ville mène, depuis plusieurs années, une politique active en matière de relations internationales. Son rayonnement accru entend bénéficier à l'ensemble du territoire, en facilitant la venue de nouveaux visiteurs, en favorisant les échanges économiques, la recherche et les investissements, en encourageant les partenaires culturels et universitaires et en soutenant le développement solidaire.

Installée depuis 2012 à Dijon, l'association Ombradipeter développe des projets d'envergure réunissant Dijon et sa ville italienne jumelée Reggio-Emilia et elle établit également des ponts avec d'autres villes partenaires comme Mayence (Allemagne) et Guimaraes (Portugal) contribuant ainsi fortement au rayonnement de Dijon à l'international.

Dans le cadre de cette convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (CPOM), Ombradipeter poursuivra l'objectif de développer un programme d'actions visant à favoriser les échanges culturels, artistiques, touristiques et économiques entre Dijon et ses villes partenaires européennes.

Le déploiement des actions s'articulera autour de trois axes :

- 1. L'organisation, la programmation, la communication du festival multidisciplinaire italien à Dijon « ITALIART TI AMO festival Dijon » ;
- 2. L'organisation, la programmation et la gestion globale de la semaine du cinéma italien à Dijon « CINEVOCE »
- 3. L'animation des échanges entre Dijon et Reggio-Emilia ainsi que des autres villes jumelées avec Dijon.

La Ville de Dijon souhaitant soutenir ces actions visant à favoriser son rayonnement et son ouverture au monde, et dynamiser, par le biais des rencontres artistiques, les partenariats qu'elle a déjà signés avec ses villes partenaires, il vous est proposé de conclure avec cette association une convention d'objectifs et de moyens pour les années 2021 à 2023.

Cette convention prévoit le versement par la Ville d'une subvention d'un montant de 17 800 € en 2021 afin de soutenir ces actions.

Ce montant se décompose ainsi pour 2021 :

- 14 300 € pour le festival Italiart ;
- 3 000 € pour Cinevoce;
- 500 € pour l'animation des échanges.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 approuver le projet de convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville et l'association Ombradipeter ;
- 2 m'autoriser à signer la convention annexée au présent rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- 3 m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

